



Sécurité et tranquillité publiques

Opération tranquillité vacances

Partez en vacances en toute sérénité grâce à l'Opération tranquillité vacances.

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous pouvez télécharger le formulaire de surveillance et le déposer à la brigade de gendarmerie de votre domicile, au moins 2 jours avant votre départ.

Gendarmerie Nationale : 1 Route de Chantilly, 95270 Asnières-sur-Oise

Documents

[formulaire gendarmerie](#)